



**MINISTRE
DE LA SANTE,
en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée**

Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC

1° *Catégorie* : La Polynésie française

2° *Nom et coordonnées de l'acheteur* : Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00

3° *Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché* : Le Ministre de santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée et par délégation le Directeur de la santé.

II-OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1° *Objet* : PRESTATIONS DE SERVICES EN COMMUNICATION POUR LA DIRECTION DE LA SANTE

2° *Catégorie* : Marché de services

3° *Type* : Prestations de communication

4° *Lieux de réalisation ou de livraison des prestations* : Polynésie française

5° *Variantes autorisées* : Non

6° *Marché réservé* : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : FCFP.

III - ALLOTISSEMENT

Les prestations du marché sont découpées en trois (3) lots :

- Lot 1 : Prestation de conception et/ou réalisation graphique ;
- Lot 2 : Prestation de webmastering et webmarketing ;
- Lot 3 : Prestation de community management.

IV - FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché mixte défini en fonction du type de la prestation :

- Pour les prestations des lots 1 et 2, le marché est un marché à bons de commande au sens de l'article LP 221-4 du Code polynésien des marchés publics (CPMP)

conclu avec un seul opérateur économique, sans minimum et avec un maximum en valeur fixé, pour chacun des lots à 10 000 000 XPF HT pour toute la durée du marché, période de reconduction comprise. Les prix sont indiqués dans le bordereau des prix (BPU) du titulaire, annexe financière à l'acte d'engagement. Les prestations sont exécutées à la survenance du besoin par l'émission de bons de commande.

- Pour les prestations du lot 3, le marché est un marché simple, à prix global et forfaitaire. Le prix est indiqué dans l'acte d'engagement du titulaire.

VI- TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée en application de l'article LP 321-1 du CPMP.

VII – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIÈCES À FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Se conformer au règlement de consultation.

VIII – NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS À PRÉSENTER UNE OFFRE

Sans objet.

IX – CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

X – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

Le Lundi 13 mai 2024 à 11 heures, heure de Papeete

XI – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : pauline.lafarge@administration.gov.pf

XII – ADRESSES

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera téléchargeable sur Lexpol et pourra être demandé par courriel adressé à : pauline.lafarge@administration.gov.pf

Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

XIII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

Modalités : Voir le règlement de consultation

Adresse et modalités pour la remise des plis : Direction de la Santé, Bureau du Budget, des finances et du patrimoine, 56 rue du Commandant Destremau, Paofai, Immeuble Atitiafa, (Musée de la Perle) 2ème étage , BP 611 – 98713 PAPEETE – TAHITI – POLYNÉSIE FRANÇAISE

XIV – DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION

Publication le Mardi 16 avril 2024

Publication sur les supports suivants :

[JOPF](#)

[Site de la Direction de la santé](#)